

Circonscription de Confolens

Confolens, le 12 octobre 2021

Affaire suivie par :
Alain PRINSAUD

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la
circonscription de Confolens

Tél : 05 16 52 69 13
Mél : ce.confolens@ac-poitiers.fr

à

6, avenue du Général de Gaulle
16 500 CONFOLENS

Mesdames et Messieurs les directeurs
Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
adjoints et remplaçants
Mesdames et Messieurs les enseignants spécialisés

Objet : Note de service N°2 – Plan de formation de la circonscription 2021/2022

La présente note doit être émargée par l'ensemble des personnels enseignants de l'école, y compris les personnels rattachés (membres du RASED, titulaires remplaçants, etc...).

En raison du contexte sanitaire et des contraintes organisationnelles qu'il a imposées, l'année scolaire 2020/2021 a été marquée, pour une majorité d'entre vous, par des formations en présentiel reportées puis suspendues. Je regrette ce constat car je sais combien vous êtes attachés à ces temps de formation pour échanger entre vous et analyser ensemble vos pratiques. Les présentiels des plans français et mathématiques ont pu, quant à eux, se mettre en place grâce à leur déploiement en petites constellations. Nous avons pu ainsi maintenir le rythme de formation demandé par le ministère.

Que cette année scolaire puisse nous permettre de vous faire bénéficier de la totalité du volume horaire de formations auquel vous avez droit ! A cet effet, les conseillers pédagogiques et moi vous proposons un ensemble de modules dont vous trouverez le détail dans le document joint à ma note de service.

La présente note de service a pour objectif de vous faire une présentation du programme des actions de formation qui sera mis en œuvre au cours de cette année scolaire.

A. Les orientations du plan de formation 2021/2022

Le plan de formation de la circonscription prend en compte les orientations et l'organisation arrêtées à l'échelle de l'académie de Poitiers en référence aux priorités nationales.

En effet, la cohérence des actions que je souhaite vous présenter et auxquelles vous participerez en tant que public désigné et/ou sous la forme d'une inscription au choix se décline selon quatre axes conformes aux recommandations ministérielles :

- Poursuivre l'élévation du niveau général des élèves en renforçant les enseignements des savoirs fondamentaux (français et mathématiques),

- Faire de l'école un lieu où se construit le respect de l'autre, fondé sur les valeurs de la République et une culture humaniste,
- Parachever la réalisation de l'école inclusive,
- Accompagner localement les équipes pour renforcer les collectifs et fédérer les communautés éducatives.

B. L'organisation du plan de formation 2021/2022

Afin de rendre ces quatre axes opérationnels sur le territoire de la circonscription de Confolens durant les dix-huit heures dédiées à votre formation, trois groupes d'enseignants ont été composés.

① Enseignants inscrits dans le plan français ou le plan mathématiques

Je vous rappelle que l'ambition des plans français et mathématiques est de former tous les enseignants, quels que soient leur statut et leur cycle d'exercice d'ici 2024 (plan Mathématiques) et 2026 (plan Français).

Pour cette année, nous avons fait le choix de proposer la formation à tous les enseignants des cycles 2 et 3 selon la répartition géographique suivante :

- Plan français : secteurs de La Rochefoucauld-En-Angoumois (cycle 3) et de Montbron
- Plan Mathématiques : secteurs de Terres-De-Haute-Charente et de Champagne-Mouton.

La circonscription de Confolens peut s'honorer de respecter le tempo attendu grâce aux deux binômes de référents qui accompagnent les constellations :

- Plan Français : Hélène MARSAC et Flora CHARDONNÉ,
- Plan Mathématiques : Jennifer RODRIGUEZ et Olivier GACON.

Le volume horaire à consacrer à ces deux formations correspond à la totalité des 18 heures de formation. Il convient d'y ajouter les temps d'observations croisées pris sur les temps de classe. Les enseignants désignés seront donc exemptés de toute autre action en distanciel et en présentiel.

La composition des constellations et les dates des présentiels leur sont présentées dans le document joint.

② Enseignants bénéficiant d'un triptyque 6h + 6h + 6h

Ce deuxième groupe d'enseignants réunit tous les enseignants de cycle 1 de la circonscription, les enseignants du cycle 2 de La Rochefoucauld-En-Angoumois, de Saint-Sornin, de Vouthon et les enseignants des cycles 2 et 3 des secteurs de Chabanais, de Chasseneuil-Sur-Bonnieure, de Confolens (à l'exception de quatre écoles) et de Montemboeuf.

Pour ces enseignants, la formation se décomposera comme suit :

- 6 heures de formation hybride (4h M@gistère et 2h en présentiel) : français,
- 6 heures de formation hybride (4h M@gistère et 2h en présentiel) : mathématiques,
- 6 heures de formation en distanciel ou en présentiel au choix. Ces formations seront animées par les conseillers pédagogiques départementaux. Les inscriptions doivent en principe être désormais faites pour tous les enseignants.

J'attire votre attention sur le cas particulier des écoles qui ont bénéficié d'un plan numérique prévoyant un accompagnement des équipes (Cf. plan Numérique dans le document joint). Les enseignants concernés n'ont pas à s'inscrire aux modules au choix, sauf si leur formation a débuté au cours de l'année scolaire 2020/2021. Dans ce cas, ils ont dû s'inscrire pour un module de 3 heures.

③ Enseignants intégrant le dispositif « *Evaluation externe des établissements scolaires* »

Notre ministère souhaite étendre à toutes les écoles primaires le dispositif d'évaluation externe des établissements du second degré (collèges, lycées) dès le mois de janvier 2022. En effet, à compter de la rentrée scolaire prochaine, au moins 20% des écoles d'une circonscription devront entrer dans ce dispositif chaque année. Le but est d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice du métier et de bien-être dans l'école. Cette évaluation n'est ni un contrôle, ni un audit visant à classer les établissements. Elle s'inscrit au contraire dans une démarche différenciée d'accompagnement de la communauté éducative dans son ensemble (élèves, enseignants, parents d'élèves, partenaires...). Elle se

caractérise par un travail d'auto-évaluation interne visant à faire émerger les caractéristiques propres à chaque école, à analyser son fonctionnement, les résultats des élèves et la qualité de leur parcours, à valoriser l'investissement de l'équipe pédagogique et à dégager des pistes d'action. Cette évaluation sera utile à la rédaction, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet d'école. Elle pourra conduire à formuler des demandes de formation.

Pour débiter la mise en place de ce nouveau dispositif sur notre territoire, je vous informe que j'ai sollicité quatre écoles de la circonscription qui composeront deux unités :

- 1^{ère} unité :
 - Ecole maternelle Chantefleurs de Confolens,
 - Ecole maternelle Clairefontaine de Confolens,
 - Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie de Confolens,
- 2^{ème} unité :
 - Ecole primaire de Brigueuil.

Afin de réaliser la phase d'auto-évaluation en équipe et de dialoguer avec le groupe d'évaluateurs externes, les enseignants de ces quatre écoles bénéficieront de 12 heures des 18 heures de formation voire de la totalité des 18 heures si leur école ou une des écoles de l'unité n'est pas inscrite dans le plan numérique.

Une présentation plus précise de ce nouveau dispositif sera faite aux quatre écoles dès que le cahier des charges de l'évaluation externe des écoles primaires sera connu.

C. La mise en œuvre du plan de formation

Toutes les informations utiles à la mise en place des formations (dates et lieux des regroupements) vous sont communiquées dans le document joint. Je vous remercie de réserver les dates dans vos agendas. Je tiens à vous rappeler que dans le cas d'une impossibilité de vous rendre à un temps de formation, vous voudrez bien vous conformer aux règles qui régissent les congés et les demandes d'autorisation d'absence. En effet, les 18 heures de formation font partie de votre temps réglementaire de service. Vous me ferez donc parvenir le document *ad hoc* via le secrétariat de la circonscription dans les meilleurs délais afin que votre demande soit étudiée. Je vous en remercie par avance.

Les inscriptions aux modules au choix qui devaient se faire via une application en ligne sont aujourd'hui closes. Vous allez très prochainement recevoir la confirmation de votre participation aux modules choisis.

Je vous rappelle que les convocations aux modules de formation sont envoyées par le rectorat dans la messagerie académique de l'école. Les directeurs se doivent de vous les transférer sur votre messagerie académique personnelle. Je les en remercie. Le retard éventuel de la réception des ordres missions ne saurait excuser votre absence à une formation, ma note de service et le tableau détaillé qui lui est annexé valant également ordre de mission.

D. Eléments d'organisation particuliers

Comme chaque année, la situation de certains enseignants me conduit à préciser quelques éléments à prendre en compte pour concevoir leur parcours de formation :

- ➔ **Les enseignants à temps partiel** bénéficient d'une formation *au prorata* de leur quotité de travail (Cf. document joint). Je leur rappelle que les modules « M@gistère » sont obligatoires et ne peuvent être réduits, sauf exception.
- ➔ **Les enseignants responsables d'une classe multiniveaux et les enseignants sur poste partagé** se positionneront sur les modules cyclés en fonction du nombre d'élèves dans les différents niveaux d'enseignement ou dans le cycle où ils interviennent majoritairement.
- ➔ **Les enseignants exerçant en ULIS** se positionneront sur les modules de formation consacrés au cycle 2. S'ils souhaitent bénéficier des formations dispensées par la circonscription ASH, ils me l'indiqueront

par mail adressé au secrétariat de la circonscription. En revanche, dès lors que leur école de rattachement bénéficie d'un des deux plans (Français ou Mathématiques), ils y participeront dans un but de cohérence d'équipe.

- **Les enseignants spécialisés** se positionneront eux aussi sur les modules de formation consacrés au cycle 2.
- **Les enseignants remplaçants** choisiront le cycle pour lequel ils ont besoin d'une formation. Ils ont en principe répondu au message de Jennifer RODRIGUEZ pour que leur inscription soit effectuée sur SOFIA.
- **Les maîtres formateurs** dont le temps de formation est égal à six heures participeront obligatoirement à un module en distanciel en français ou en mathématiques. Je les remercie de me faire savoir leur choix pour que nous procédions à leur inscription dans SOFIA.

E. L'utilisation des journées de pré-rentrée et de solidarité (18 heures)

La deuxième journée de pré-rentrée et la journée de Solidarité viennent s'ajouter aux dix-huit heures de formation. Leur utilisation a été arrêtée à l'échelle de l'académie et du département. Cette année, elles seront consacrées :

- **Journée de pré-rentrée** (6 heures) : formation ASH
- **Journée de Solidarité** (6 heures) : Bilan et perspectives du projet d'école (3 heures de septembre à février et 3 heures de février à juin). La rédaction définitive du nouveau projet d'école n'interviendra qu'à la rentrée 2022 lorsque le projet académique sera lui-même rédigé et publié.

Il va sans dire que, comme pour le plan de formation, les enseignants à temps partiel effectueront ces douze heures en fonction de leur quotité de travail.

Enfin, je remercie les directeurs d'inclure dans le planning des 108 heures le calendrier des réunions consacrées à :

- Liaison cycle1/cycle 2 (3 heures) : analyse des résultats des élèves aux évaluations nationales CP et CE1,
- Conseil de cycle 3 interdegré (3 heures) : analyse des résultats des élèves de CE1 et de 6^{ème} aux tests de fluence pour construire le parcours d'apprentissage des élèves du cycle 3.

Toute l'équipe de la circonscription reste à votre écoute pour toute question ou précision particulière. Soyez assurés de notre totale mobilisation pour vous accompagner dans l'évolution de vos pratiques au bénéfice de vos élèves.

**Inspecteur de l'Education nationale
de la circonscription de Confolens**



Alain PRINSAUD

Pièce jointe : présentation détaillée du plan de formation de la circonscription.